Nations Unies

S/PV.7194



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7194e séance

Lundi 9 juin 2014, à 10 h 10

New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. White
	Chili	M. Llanos
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Kalindra
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation en Libye

14-42411 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tarek Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Au cours de la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Tarek Mitri et de M. Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent du Rwanda, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011).

Je donne maintenant la parole à M. Tarek Mitri.

M. Mitri (*parle en anglais*) : Le peuple libyen continue d'être préoccupé par l'idée d'un long conflit en perspective. La crise qui domine la scène politique depuis quelques mois menace la transition politique du pays. Suite à une décision prise par le Congrès général national de reconnaître le nouveau Gouvernement de M. Ahmed Maiteeq le 26 mai, le Gouvernement intérimaire d'Abdallah al-Thani a refusé de transférer le pouvoir arguant de vices de procédure. Ce matin, la Cour suprême libyenne a déclaré que l'élection de M. Maiteeq était inconstitutionnelle, ouvrant ainsi la voie à une solution à la crise institutionnelle. Il faut insister sur la nécessité de respecter cette décision. La réaction initiale à Tripoli, il y a une demi-heure, face à cette décision de la Cour est positive. Le deuxième Vice-Président du Congrès, Salah Makhzoum, et Maiteeq lui-même ont annoncé séparément qu'ils respecteraient cette décision.

La situation au plan de la sécurité a également beaucoup évolué ces dernières semaines, notamment la décision prise à la mi-mai par le général à la retraite, Khalifa Haftar, de mobiliser certaines unités de l'armée nationale libyenne et d'autres groupes armés tribaux contre des groupes qu'il qualifie de terroristes et auxquels il impute une grande partie de la violence et des assassinats ciblés à Benghazi et dans d'autres régions de l'est du pays. Certains ont exprimé leur appui en faveur de l'opération militaire dite « opération Dignité pour la Libye », mais d'autres accusent également le général Haftar de chercher à renverser les institutions légitimement élues de l'État et à se servir de la menace du terrorisme comme d'un prétexte pour préparer un coup d'État.

Lors de mes précédents exposés au Conseil, je ne pouvais pas donner une idée trop faible des risques posés par un vide sécuritaire croissant et dangereux en Libye. Des centaines de citoyens libyens – essentiellement des membres des forces de sécurité, mais également des juges, des journalistes et d'autres civils – ont été victimes d'une campagne systématique et incessante d'assassinats ciblés et d'autres actes d'agression. Cependant, toute stratégie à long terme visant à remédier à ce phénomène et à éradiquer le terrorisme ne peut ni résulter d'initiatives unilatérales et extérieures, ni se limiter à des solutions militaires. Il faut mettre fin à la violence que subit la population civile à Benghazi. Cela ne fait aucun doute. C'est pourquoi la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) réitère sa condamnation des attaques contre les civils, quels qu'en soient les auteurs.

À Tripoli, la crise qui a entouré la nomination du Premier Ministre a accentué depuis février la polarisation politique déjà forte du pays. Les tensions ont donné lieu à des affrontements intermittents dans les rues de la capitale entre des brigades rivales et d'autres groupes armés sous le contrôle nominal des autorités libyennes. Le 18 mai, des groupes armés ont pénétré de force dans les locaux du Congrès général national pour empêcher le Congrès de procéder à l'élection du nouveau Premier Ministre.

De profonds désaccords politiques quant au fonctionnement des institutions et à leur légitimité ont mis au jour la méfiance mutuelle qui existe entre les principaux protagonistes politiques. La radicalisation des positions de part et d'autre de la fracture politique a été exacerbée, les parties s'accusant de rechercher le pouvoir par tous les moyens et soupçonnant les parties adverses de bénéficier d'une ingérence externe de plus en plus importante.

En dépit de la crise politique et sécuritaire qui s'est abattue sur la Libye, le processus constitutionnel a beaucoup avancé depuis mon dernier exposé au Conseil en mars (voir S/PV.7130). Le 21 avril, le Congrès général national a tenu la première session de l'Assemblée de rédaction de la Constitution à Al-Bayda.

Après la cérémonie d'ouverture, les membres ont élu leur Président, leur Vice-Président et leur Rapporteur et adopté un règlement intérieur. L'Assemblée élabore actuellement la structure de ses commissions, ses plans de travail et ses plans d'information et de communication. La MANUL est prête à fournir une assistance technique à l'Assemblée, si celle-ci en fait la demande, et continue à coordonner l'aide internationale apportée au processus constitutionnel.

Dans mon dernier exposé j'ai décrit la façon dont les boycotts et les problèmes de sécurité ont perturbé les élections de l'Assemblée de rédaction de la Constitution en février et laissé 13 postes vacants. Depuis, huit de ces sièges ont été pourvus à la suite de nouveaux scrutins. L'Assemblée elle-même veille à ce que toutes les régions de la Libye et toutes les composantes – comme ils disent en Libye – de la société libyenne soient représentées à l'Assemblée.

En partenariat avec une série d'organisations de femmes, la MANUL a lancé l'initiative d'un dialogue de femmes afin d'entamer avec les médias et les acteurs politiques, religieux et sociaux un débat public sur les questions constitutionnelles particulièrement importantes pour les femmes.

La Haute Commission nationale électorale est en train de préparer, avec l'appui technique de l'ONU, l'élection des 200 membres du Conseil des représentants qui succèdera au Congrès général national. Le nombre total d'électeurs inscrits a atteint le chiffre de 1,5 million. En tout, 1714 candidats sont inscrits sur les listes, dont 152 femmes. Le scrutin devrait avoir lieu le 25 juin. Nous avons appelé toutes les parties à veiller à ce que les élections se déroulent dans le calme et ne soient pas reportées. On espère que les élections augureront, compte tenu de la confiance et de l'intérêt populaire, une troisième phase du processus de transition avant qu'une nouvelle constitution soit approuvée.

Les conditions de sécurité continuent d'entraver le bon fonctionnement du système judiciaire. Les tribunaux ont cessé de travailler pendant de longues périodes à Derna, Benghazi et Syrte en protestation contre les attaques dont continuent de faire l'objet les procureurs et les juges, entre autres hauts fonctionnaires de l'État. Bien que le Congrès général national ait reporté au 2 avril la date limite d'achèvement de l'examen de la situation des détenus, conformément à la loi sur la justice transitionnelle, cette tâche reste en suspens. Les chiffres recueillis par le Ministère de la justice, avec l'aide de l'ONU, indiquent qu'au début du mois de mars, quelque 6200 prisonniers étaient encore détenus dans des établissements placés sous l'autorité de la police judiciaire, dont seulement près de 10 % avaient été jugés.

Le procès de 37 anciens responsables du régime, dont Saïf al-Islam Kadhafi et Abdullah al-Senoussi, s'est ouvert à la Cour d'appel de Tripoli. Ce procès sera l'occasion ou jamais de juger de la volonté et de la capacité de la Libye de conduire des procès équitables. La MANUL a exprimé ses préoccupations au sujet des difficultés qu'îl y aura à assurer à l'ensemble des prévenus une pleine représentation juridique et aux avocats un accès satisfaisant aux dossiers ainsi qu'à leurs clients. Il semble que la Cour se soit dernièrement attelée à ces problèmes.

La MANUL a rendu visite à tous les prévenus, sous divers niveaux de surveillance, à Tripoli, ainsi qu'à Misrata et à Zintan. Elle s'est toutefois vu refuser l'accès à d'autres détenus de la prison d'Al-Hadba au motif qu'ils n'avaient pas été inculpés. J'ai fermement protesté contre la brève détention à Al-Hadba d'un haut fonctionnaire de la MANUL qui assistait en tant qu'observateur au procès le jour du 11 mai, ainsi que contre les fausses accusations portées contre lui. La MANUL a reçu des excuses verbales ainsi que des assurances que les autorités libyennes respecteront l'accord conclu entre la Libye et l'ONU sur le statut de la Mission. Cependant, les effets personnels de notre collègue ne nous ont pas été rendus. J'ai donc décidé de suspendre notre participation aux autres procès menés à Al-Hadba jusqu'à ce que le cas de notre collègue soit totalement résolu.

Tout récemment, le 4 juin, quatre membres du personnel de la MANUL qui revenaient d'Al-Bayda ont été arrêtés par les autorités chargées de la sécurité aéroportuaire, et maltraités. Pendant leur détention, qui a duré plus d'une heure, ils ont fait l'objet, là encore, de fausses accusations. Leur libération a eu lieu après l'intervention du Ministère de l'intérieur, sur ma demande. Je me suis plaint et j'ai rappelé aux autorités libyennes, une fois de plus, qu'elles avaient l'obligation de respecter l'accord relatif à la Mission signé avec la MANUL.

La situation actuelle en Libye a inévitablement ralenti le processus de restauration et de réforme du secteur de la sécurité. Néanmoins, certains progrès ont été enregistrés dans le développement de la mise en œuvre du pacte de sécurité de la conférence de Rome. De l'aide est fournie au comité du Ministère de la défense en vue de l'élaboration d'une politique

et d'une stratégie de défense ainsi que de la bonne gestion et de la sécurisation des armes et des munitions. Toutefois, le pacte de sécurité de Rome comprenait également des mesures destinées à mettre en place une bonne gouvernance dans le secteur de sécurité, recommandation que nous avons faite à maintes reprises, notamment sur les questions difficiles du désarmement et de la réinsertion des groupes armés. Aucun progrès durable n'a été enregistré jusqu'à présent.

Aujourd'hui, l'ONU est appelée à continuer de faciliter le dialogue politique entre toutes les parties. Cela s'avère plus important que jamais. À cette fin, j'ai redoublé d'efforts pour exhorter toutes les parties libyennes à sortir de l'impasse politique actuelle par des voies pacifiques, et pour leur faire comprendre que tout recours à la force aurait des conséquences désastreuses pour le pays.

Après avoir consulté toutes les parties concernées, je convoquerai, dans les 10 prochains jours, une réunion qui rassemblera quelque 50 représentants des principaux acteurs en présence : responsables politiques, révolutionnaires, chefs tribaux, société civile, personnalités, femmes. L'objectif de cette conférence sur le dialogue politique est de conclure un accord sur les principes de l'interaction politique, sur les priorités nationales à fixer pour le reste de la transition, et sur les moyens de garantir la sécurité immédiate et de régler les autres questions qui divisent. Les enjeux sont élevés, et nous ne ménagerons aucun effort pour empêcher la Libye de plonger dans une instabilité et une violence encore plus grandes.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Mitri de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Gasana.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par cette résolution. Le rapport couvre la période du 10 mars au 9 juin 2014, durant laquelle les membres du Comité se sont réunis deux fois en consultations.

Dans le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil (voir S/PV.7130), j'avais fait un compte rendu du rapport final du Groupe d'experts et indiqué que le Comité avait décidé de prendre des mesures de suivi sur neuf des 15 recommandations du Groupe d'experts. Je voudrais maintenant rappeler que, dans le cadre des consultations du 2 juin, le Comité a également décidé de mettre en place une procédure visant à traiter les notifications incomplètes de dérogation à l'embargo sur les armes, qui a également fait l'objet d'une recommandation supplémentaire du Groupe d'experts, portant à 10 le nombre de recommandations dont le Comité est convenu d'assurer le suivi.

Ces mesures de suivi ont jusqu'à présent consisté en ce qui suit. Trois recommandations relatives à l'achat d'armes par la Libye ont été examinées au cours d'une réunion bilatérale que j'ai organisée le 12 mars avec le Représentant permanent de la Libye auprès de l'ONU, et de consultations tenues le 2 juin par le Comité, toujours avec la participation du Représentant permanent de la Libye, et sur lesquelles je reviendrai plus tard.

L'une des recommandations visant à demander au Représentant permanent de la Libye de mettre à jour les noms des fonctionnaires pourvus d'une autorisation au sein du centre de liaison libyen pour les achats d'armes ne nécessite aucun suivi, car le Représentant permanent de la Libye a fourni cette information le 20 mars, avant que le Comité ne lui écrive.

Par conséquent, les mesures de suivi en souffrance devant le Comité concernent six recommandations. Le 18 et 27 mars, ainsi que les 12, 16 et 20 mai, respectivement, un État Membre a informé le Comité des dates et lieux de livraison de certaines pièces dont le transfert à la Libye avait été notifié précédemment.

Le 18 mars, le Comité a reçu du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et du Comité du Conseil de sécurité mis en place conformément à la résolution 1988 (2011) une lettre relative à une initiative visant à appliquer de manière plus efficace la mesure d'interdiction de voyager grâce à la coopération avec l'Organisation mondiale des douanes.

Le 3 avril, le Comité a reçu du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques une lettre dans laquelle il proposait six membres pour siéger au Groupe d'experts sur la Libye.

Le 11 avril, le Comité a reçu du Président du Comité précité et du Comité mis en place conformément à la résolution 1988 (2011) une deuxième lettre concernant les procédures à suivre pour demander aux États Membres concernés de communiquer les données

biométriques relatives aux personnes inscrites sur la liste du Comité.

Le 16 avril, le Comité a reçu d'un État Membre un rapport faisant état de la perte en Libye d'une partie d'une cargaison d'armes et de matériel connexe, pour laquelle une exemption avait déjà été approuvée par le Comité.

Par une lettre datée du 6 mai, le Comité a invité le Représentant permanent de la Libye à assister à une réunion du Comité afin de discuter des recommandations du Groupe d'experts relatives à l'achat d'armes par la Libye, ainsi que de deux notifications incomplètes en suspens au titre du paragraphe 13 a) de la résolution 2009 (2011).

Le 9 mai, le Comité a reçu un rapport du Secrétariat relatif à l'atelier de coordination organisé à l'intention de tous les groupes d'experts du 17 au 19 décembre 2013.

Le 20 mai, le Comité a reçu du Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre l'informant de la nomination de deux points focaux pour les achats d'armes au sein du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la justice, en plus du Département libyen des achats militaires, qui, d'après cette lettre, fait toujours fonction de point focal pour le Ministère de la défense.

Au cours des consultations informelles qui ont eu lieu le 29 mai, le Groupe d'experts, qui a été reconduit dans ses fonctions, a communiqué au Comité des informations actualisées. Le Groupe d'experts a informé le Comité des activités qu'il avait menées depuis la présentation de son rapport final (voir S/2014/106, annexe). Le Groupe a présenté ses projets de voyage pour le mandat en cours, s'est dit préoccupé par la situation sécuriaire tendue qui règne en Libye et a indiqué au Comité qu'une société frauduleuse essayait d'entrer en contact avec les États Membres, en prétendant être autorisée à récupérer des fonds gelés au nom de la Libye et en présentant un décret portant le No.378, qu'il prétendait émaner du Gouvernement libyen et qui en réalité est un faux rédigé à cette fin. Par ailleurs, pendant ces consultations informelles du 29 mai, le Comité a abordé la question de la nouvelle composition du Groupe d'experts.

Le 30 mai, le Comité a reçu d'un État Membre un rapport d'inspection, conformément au paragraphe 13 de la résolution 1970 (2011) et au paragraphe 15 de la résolution 1973 (2011).

Le Représentant permanent de la Libye a participé aux consultations informelles du Comité le 2 juin pour discuter des questions relatives à l'embargo sur les armes. Même si certains membres du Comité ont salué les efforts considérables déployés par la Libye pour appliquer l'embargo sur les armes dans des circonstances difficiles et ont souligné qu'il fallait trouver des solutions pratiques et réalistes, d'autres ont exprimé des préoccupations quant aux conséquences de l'absence d'un mécanisme unique d'achats militaires dans le contexte de la situation actuelle sur le plan de la sécurité et demandé que soit nommé un seul point focal pour remplacer les différents ministères chargés actuellement de cette question. Le Représentant permanent de la Libye a reconnu que l'existence de multiples points focaux entraînait des difficultés, mais a également indiqué que c'était la meilleure solution dans la situation actuelle car à ce stade, la Libye n'a pas les moyens de mettre en place une structure unique qui pourrait remplacer les structures existantes.

Le Groupe d'experts a indiqué que, dans la situation actuelle, il existait un risque élevé de détournement et d'utilisation à mauvais escient des armes, et que les transferts en cours d'armes vers la Libye risquaient d'avoir une incidence négative sur la situation en matière de sécurité dans le pays, vu le flou qui entoure les utilisateurs finaux du matériel signalé et le contrôle du territoire, y compris les ports aériens et maritimes. Le Comité poursuivra sa coopération avec la Libye en vue de la définition des procédures et des responsabilités en ce qui concerne les achats d'armes, et apportera toute l'assistance possible à cette fin.

Enfin, je voudrais faire mention de quelques statistiques mises à jour sur les problèmes dont s'est occupé le Comité depuis le dernier rapport périodique au Conseil. Concernant l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé trois demandes d'exemption et reçu deux notifications au sujet desquelles aucune décision négative n'a été prise. Toujours en relation avec l'embargo sur les armes, le Comité a donné une réponse concernant un cas qui ne nécessitait pas de notification, invoquant le paragraphe 10 de la résolution 2095 (2013), et en ce qui concerne trois cas, a répondu que les notifications étaient incomplètes. Le Comité a également reçu deux additifs à un rapport de mise en œuvre déjà présenté par un État Membre.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur Gasana de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci et vous souhaiter, ainsi qu'à votre délégation, plein succès dans la conduite des affaires du Conseil.

Je voudrais également remercier M. Tarek Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, de son exposé très complet, ainsi que l'Ambassadeur Gasana, Président du Comité du Conseil de sécurité établi par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de son rapport.

Pendant plus de 42 ans, la Libye a souffert sous une dictature caractérisée par le désordre, des institutions inefficaces et l'autorité ancrée d'un seul homme, qui exigeait une obéissance absolue. Cette situation a fait que le peuple libyen n'éprouve que de l'apathie vis-à-vis de la vie politique et que la majorité de la population ne porte aucun intérêt aux activités des institutions de prise de décision, même après la révolution. Malheureusement, certains politiques et dirigeants des groupes armés ont profité de cette situation pour nommer à des postes élevés des personnes qui n'avaient pas les qualifications et l'expérience nécessaires. Ils ont également mis en place des procédures gouvernementales qui vont à l'encontre de bonnes pratiques de gouvernance, aggravant ainsi les problèmes hérités du régime précédent et s'écartant de l'objectif fondamental de la révolution du 17 février.

Au cours du mois écoulé, près de trois ans après la révolution et la fin de la dictature, le peuple libyen a perdu toute patience. En dépit des ressources matérielles et humaines disponibles, les aspirations du peuple libyen n'ont pas été réalisées, à l'exception de la liberté d'expression, qui, elle aussi, a été gravement compromise au cours du mois écoulé suite à une campagne de menaces, d'intimidation, de chantage, d'enlèvements et d'assassinats.

Les journalistes, les militants politiques et les défenseurs du droit sont victimes de cette campagne en l'absence des forces de sécurité et de l'armée, mais aussi du fait de la réticence des juges à s'acquitter de leurs responsabilités car ils craignent pour leur vie.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) déploie des efforts considérables depuis deux ans pour aider le peuple libyen à surmonter ses difficultés et à réaliser une transition sans heurt. Cependant, en dépit du rôle considérable que la Mission a joué dans l'organisation et la tenue des élections, de l'appui qu'elle a fourni aux organisations de la société civile et de sa participation aux activités de déminage et d'élimination des restes explosifs de guerre, la Libye n'a pas réalisé ses aspirations politiques. Cela n'est pas lié à un quelconque dysfonctionnement au sein de la Mission ni le fait de ses dirigeants, pour lesquels nous avons beaucoup de respect et de gratitude. C'est plutôt dû à la réticence des dirigeants politiques libyens à faire appel à la Mission, mais aussi à l'absence des institutions libyennes qui auraient pu recevoir et mettre à profit cet appui dans différents secteurs.

Le peuple libyen est reconnaissant de l'appui reçu du Conseil de sécurité au cours des trois dernières années. Il sollicite à présent un soutien plus concret de la part des membres du Conseil et de tous les pays amis durant les derniers mois de la période de transition afin d'élire un gouvernement, conformément à la Constitution définitive que nous espérons adopter d'ici à la fin de l'année. Mis à part le travail effectué par la MANUL en application de son mandat et l'assistance remarquable qu'elle continue de fournir, en particulier dans les domaines que j'ai mentionnés, certaines priorités urgentes subsistent pour lesquelles nous espérons que les autorités libyennes pourront compter sur l'aide concrète du Conseil de sécurité et de la MANUL. Ces priorités sont les suivantes.

Premièrement, il faut encourager toutes les institutions libyennes à créer un environnement propice à la tenue des élections parlementaires le 25 juin, dans une atmosphère de paix et de sécurité.

Deuxièmement, il faut aider le nouveau Parlement à exercer ses fonctions conformément aux pratiques démocratiques, en adoptant des règles de procédure claires, en garantissant la séparation des pouvoirs législatif et exécutif et en organisant des ateliers à l'intention des nouveaux membres du Parlement sur la manière dont doit fonctionner un parlement.

Troisièmement, il faut aider le nouveau Parlement et le Gouvernement qui en découlera à réorganiser immédiatement l'armée libyenne dans le respect des normes internationales, à lui fournir les armes dont elle a besoin, à exercer un contrôle sur tous les camps et bases militaires, à désarmer et démanteler tous les groupes armés, à trouver des emplois aux éléments démobilisés au sein des nombreuses institutions nationales, en fonction de leurs compétences, et à rendre le port d'arme non autorisé passible de sanctions pénales.

Quatrièmement, il faut aider les organes de gouvernance locale à mettre en place des administrations locales efficaces, transparentes et responsables, et encourager le Gouvernement central à déléguer d'importants pouvoirs à ces organes locaux.

C'est tout ce dont a besoin le peuple libyen de la part du Conseil de sécurité et de ses amis en cette période cruciale. Toutes les autres difficultés peuvent facilement être surmontées, car il n'y a pas de clivage ni de divergence de vues au sein de la majorité de la population libyenne. Celle-ci reste unie comme au jour de la révolution du 17 février. Cependant, les profondes divisions et la polarisation idéologique au sommet du pouvoir, le manque de respect pour le rôle de la démocratie et de l'état de droit, l'absence d'expérience et d'efficacité dans la gestion des affaires de l'État et l'absence de contrôle des médias donnent de la Libye l'impression d'un pays divisé gouverné par des tribus aux intérêts divergents et divers. Or c'est une fausse impression qui ne reflète pas la réalité. Elle donne de fausses idées à ceux qui suivent la situation en Libye, et ces idées prennent racine faute de dirigeants aptes à gagner le respect général de la population en rejetant tout favoritisme envers un quelconque parti, en utilisant le discours politique à bon escient et en appliquant le principe de transparence avec faits et chiffres à l'appui.

Les officiers et soldats libyens, qui sont plus de 50 000, ne perçoivent plus leur solde. Cependant, ils sont prêts à se réorganiser afin de préserver les acquis de la révolution du 17 février et de rétablir la paix et la sécurité dans toute la Libye, en dépit du fait que certains hommes politiques et dirigeants de groupes armés tentent de diaboliser tous les officiers et soldats de l'armée libyenne dans le seul but de les empêcher de se remettre au travail, mais aussi pour faire en sorte que l'État ne dispose d'aucun pouvoir central armé capable d'empêcher que le Gouvernement ne soit victime de chantage et forcé de dilapider les finances publiques en versant des rémunérations aux groupes armés pour un montant supérieur au budget conjugué de l'armée et de la police.

Ceux qui veulent venir en aide à la Libye aujourd'hui doivent l'aider à reconstruire son armée et lui fournir des armes dans les meilleurs délais. Ceux qui veulent aider la Libye doivent l'aider à rétablir la présence de la police dans les agglomérations. Ceux qui veulent aider la Libye doivent prévenir toute tentative de compromettre la transition démocratique et prendre des sanctions contre quiconque cherche à faire obstacle à ce processus.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.